

## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi le 20 février 2023 se tenait à 19h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Claude Panneton, directeur général par intérim, à titre de secrétaire.

Les conseillers et conseillères qui sont présents :

Marcel L'Italien : présent  
Manon Dubé : présente  
Nathalie Soucy : présente  
Raynald Bérubé : présent  
Germain Picard : présent  
Myriam Morissette : présente

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par Claude Panneton, directeur général par intérim, afin qu'une session extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil lundi le 20 février 2023 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de motion pour adoption du règlement de taxation 2023-01;
3. Dépôt du projet de règlement de taxation 2023-01;
4. Dépôt de la démission de l'employée no 128;
5. Adoption du règlement 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin;
6. Autorisation afin d'inscrire trois (3) personnes à la formation de pompier 1;
7. Autorisation donnée à la direction générale afin d'entamer le processus d'engagement d'un adjoint administratif ou d'une adjointe administrative;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance

### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h09. Monsieur le maire souhaite la bienvenue. Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente séance.

2. **Avis de motion pour adoption du règlement de taxation 2023-01**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Myriam Morissette afin d'adopter le règlement de taxation no 2023-01.

3. **Dépôt du projet de règlement de taxation no 2023-01**

La conseillère Myriam Morissette fait le dépôt du projet de règlement de taxation no 2023-01.

4. **Dépôt de la lettre de démission de l'employée no 128;**

Le directeur général par intérim, Claude Panneton, fait le dépôt de la lettre de démission datée du 16 février 2028 de l'employée no 128.

5. **Adoption du règlement no 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante-mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin**  
**Résolution #23-30**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité La Rédemption désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT** que le maire a demandé un vote sur cette résolution et que le résultat du vote est le suivant :

- 4 pour et 2 contre (Marcel L'Italien et Germain Picard)

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à la majorité que le règlement portant le numéro 2023-03 intitulé « **Règlement décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000 \$) nécessaire à cette fin** » soit et est adopté.

6. **Autorisation afin d'inscrire trois (3) personnes à la formation de pompier 1**  
**Résolution #23-31**

Proposé par Marcel L'Italien  
Appuyé par Raynald Bérubé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption procède à l'inscription de trois (3) personnes à la formation de pompier 1 offerte par l'entremise de l'ENPQ (école nationale des pompiers du Québec);

**QUE** le coût est de 1647\$ par personne inscrite. Le coût est remboursable à 50%, et à 100% si la personne inscrite réussit la formation;

**QU'**une somme additionnelle, approximative de 1000\$ par personne inscrite, sera déboursée pour le formateur.

**7. Autorisation donnée à la direction générale afin d'entamer le processus d'engagement d'un adjoint administratif ou d'une adjointe administrative**  
**Résolution #23-32**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise la direction générale afin d'entamer le processus d'engagement d'un adjoint administratif ou adjointe administrative pour combler le poste vacant.

**8. Période de questions**

Aucune question.

**9. Levée de la séance**  
**Résolution #23-34**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h22.

---

**Simon-Yvan Caron, maire**

---

**Claude Panneton, directeur général  
par intérim**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

---

Simon-Yvan Caron, maire